

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 19

Ayant pris part à la décision : 19

Séance du 8 JUILLET 2026

N° D2026_058

L'an deux mil vingt-six et le huit juillet à 19 H 30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Bélanda TERACOL, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre BOUTY, Mme Karine DEBEAUNE, Mme Gladys FLAMAND-BAR, M. Christian GARCIA, Mme Christine GREEN, Mme Josette GUERRIER, Mme Marie LABROSSE GROSSET, Mme Caroline LEGOUGE, M. Eric MAISONNEUVE, M. Denis MARC, M. Olivier PAOUR, M. Jean-Pierre PILLON, M. Franck ROCHON du VERDIER, Mme Elyanne ROSNER, Mme Bélanda TERACOL, M. Dominique VAGINET, M. Frédéric VIENOT, Mme Flavie WIDMAIER.

Absent(s) excusé(s) : Mme Vanessa ORGELET (pouvoir donné à Mme Marie LABROSSE GROSSET)

Secrétaire de séance : Mme Flavie WIDMAIER

Date de la convocation : 2 JUILLET 2026

Date de l'affichage : 2 JUILLET 2026

OBJET : Approbation Règlement Intérieur de la Restauration Scolaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles. L212-4 et L. 212-5 ;

Considérant qu'il convient d'approuver le règlement intérieur de la Restauration Scolaire, Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur de ce service applicable aux usagers du restaurant scolaire de la commune,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, DECIDE à l'unanimité :

- **D'ADOPTER**, le règlement intérieur de la Restauration Scolaire tels qu'annexé à la présente délibération, qui sera applicable dès le 1^{er} septembre 2026 ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, Mme Marie LABROSSE GROSSET, adjointe en charge de la vie scolaire et périscolaire, enfance et jeunesse, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce règlement.

Ainsi fait et délibéré ce jour à Saint-Bernard,
Le Maire, Bélanda TERACOL



Le secrétaire de séance,
Flavie WIDMAIER

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 16/07/2026

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20260708-D2026_058-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026